

I'm not a robot





























Les 46 communes nouvelles françaises qui ont vu le jour au 1er janvier 2025 sont le résultat de fusions entre des communes historiques. Le nombre de communes nouvelles crées en France est passé à 845 au total, selon un communiqué récent. Le bilan pour la période 2014-2020 a montré que ces nouvelles ne correspondent pas aux attentes avec seulement 24 nouvelles municipalités ajoutées cette année. Depuis le début de l'année 2025, vingt-quatre communes nouvelles ont été créées en France grâce à une fusion de deux communes existantes. Ces fusions portent principalement le nom du village ou de la commune où ils se sont formés. Le but de ces regroupements est d'économiser des moyens financiers et humains, comme c'est le cas pour Saint-Denis qui a fusionné avec Pierrefitte-sur-Seine. La liste officielle des communes nouvelles pour cette année présente notamment Cugand-La Bernardière (Vendée), Caychax-et-Senconac (Arige) ainsi que Magnac-la-Croix (Creuse). Les nouveaux noms des communes ne changent pas le code postal mais peuvent s'appliquer dans certaines adresses. De nombreuses villes ont fusionné pour former de nouvelles entités administratives, dont Paris et Boulogne-Billancourt qui deviennent maintenant Saint-Denis. À partir du 1er janvier 2025, plusieurs communes en Belgique vont fusionner pour devenir de nouvelles municipalités. Voici quelques-unes des changements : Hasselt et Kortesseme se fusionneront pour devenir une municipalité appelée Hasselt. Tessenderlo et Ham se fusionneront pour devenir Tessenderlo-Ham. Wachtebeke et Lochristi se fusionneront pour devenir Lochristi. Moerbeke et Lokeren se fusionneront pour devenir Lokeren. Merelbeke et Melle se fusionneront pour devenir Merelbeke-Melle. Nazareth et De Pinte se fusionneront pour devenir Nazareth-De Pinte. Galmaarden, Gooik et Herne se fusionneront pour devenir Pajottegem. Tiel en Meulebeke se fusionneront pour devenir Tiel. Wingene et Ruiselede se fusionneront pour devenir Wingene. Ces changements affecteront les adresses postales, les résidents des communes affectées doivent donc informer leurs organisations et leurs fournisseurs de ces changements. Les nouvelles municipalités seront officiellement reconnues à partir du 1er janvier 2025, à l'exception de Bastogne et Bertogne qui se fusionneront plus tôt, le 2 décembre 2024. Certaines modifications de noms de rues ont déjà été effectuées en novembre 2023. Les résidents peuvent demander l'envoi automatique de leur courrier adressé à leur ancienne adresse, mais ce n'est pas obligatoire. Ils peuvent également utiliser le service municipal de déplacement du courrier si cela est nécessaire. Les nouvelles municipalités seront officiellement reconnues à partir du 1er janvier 2025. Les fusions ne modifieront pas les services de livraison postale ou les emplois postaux. Globalement, ces changements visent à simplifier le gouvernement local et les processus administratifs pour les résidents des communes affectées. Sous le régime communal précédent, une procédure renouvelée de regroupement a conduit à la création d'une "nouvelle commune". La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015, relative à l'amélioration du régime des communes fortes et vibrantes, a permis de créer de nouvelles communes. La loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, relative à la simplification de l'organisation territoriale, a complété le cadre juridique en permettant la fusion de communes pour former de nouvelles communes. La loi n° 2019-809 du 1er août 2019, relative à la simplification de l'organisation territoriale, a élargi cette possibilité à de nouvelles communes créées entre le 17 décembre 2010 et le 8 novembre 2016, à condition qu'au moins une commune existante ait été créée par une fusion antérieure. La décision doit être prise dans l'année suivant la publication de la loi. Cette même loi autorise, en outre, la suppression de toutes les communes déléguées, la suppression de certaines communes déléguées par décision du conseil municipal de la commune nouvelle. Entre le 2 janvier 2024 et le 1er janvier 2025, 110 communes ont été regroupées en 46 communes nouvelles. À titre d'exemple, le 1er janvier 2024, la création de 11 communes nouvelles a été réalisée. L'édition 2025 du Code Officiel Géographique (COG) est publiée sous la forme d'un tableau téléchargeable. Cette liste concerne les communes nouvelles dont la création prend effet entre le 2 janvier 2024 et le 1er janvier 2025. Le tableau indique, pour chaque commune nouvelle, son code et son nom, ainsi que les codes et noms des communes anciennes qui ont fusionné pour la former. Le tableau indique également si le siège de la commune nouvelle est le même que celui d'une des communes anciennes. Ces informations sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur. La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015, relative à l'amélioration du régime des communes fortes et vibrantes, a permis de créer de nouvelles communes. La loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, relative à la simplification de l'organisation territoriale, a complété le cadre juridique en permettant la fusion de communes pour former de nouvelles communes. La loi n° 2019-809 du 1er août 2019, relative à la simplification de l'organisation territoriale, a élargi cette possibilité à de nouvelles communes créées entre le 17 décembre 2010 et le 8 novembre 2016, à condition qu'au moins une commune existante ait été créée par une fusion antérieure. La décision doit être prise dans l'année suivant la publication de la loi. Cette même loi autorise, en outre, la suppression de toutes les communes déléguées, la suppression de certaines communes déléguées par décision du conseil municipal de la commune nouvelle. Entre le 2 janvier 2024 et le 1er janvier 2025, 110 communes ont été regroupées en 46 communes nouvelles. À titre d'exemple, le 1er janvier 2024, la création de 11 communes nouvelles a été réalisée. L'édition 2025 du Code Officiel Géographique (COG) est publiée sous la forme d'un tableau téléchargeable. Cette liste concerne les communes nouvelles dont la création prend effet entre le 2 janvier 2024 et le 1er janvier 2025. Le tableau indique, pour chaque commune nouvelle, son code et son nom, ainsi que les codes et noms des communes anciennes qui ont fusionné pour la former. Le tableau indique également si le siège de la commune nouvelle est le même que celui d'une des communes anciennes. Ces informations sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Fusion des communes belgique 2025. Fusion des communes 2025. Fusion zminy svit. Fusion 2023. Fusion competition. Fussion 2023. Fusion community.